



Au service
des peuples
et des nations

Projet de Renforcement du Rôle de Conservation du Système National d'Aires Protégées du Togo
(PRAPT)

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

RAPPORT D'EXECUTION

Contribution de l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA) à la mise en œuvre du projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo

TITRE DU PROJET : « Renforcement du Rôle de conservation du système national d'Aires Protégées du Togo (PRAPT) »

PAYS : TOGO

FINANCEMENT UEMOA : 250 000 000 F CFA

AGENCE NATIONALE D'EXECUTION : PNUD/TOGO

PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE: MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE (MEDDPN)

PARTIES RESPONSABLES: DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIERES

ANNEE D'EXECUTION : 2019

Sommaire

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. OBJECTIF.....	3
III.LES RESULTATS ATTENDUS.....	4
IV. PRINCIPALES ACTIVITES	4
1. La révision finale et la validation nationale de la stratégie du système national togolais des aires protégées	4
2. La réalisation de cinq (05) forages d'eau potable à motricité humaine et le financement d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines du parc national Fazao-Malfakassa	4
3. L'organisation des réunions du comité de pilotage, des missions de suivi et des activités de sensibilisation.....	5
3.1. Activités de sensibilisation.....	5
3.2. Réunion du Comité de pilotage	6
3.3. Organisation des missions de suivi des activités du PRAPT	7
4. L'audit annuel du projet ;	8
5. L'appui au fonctionnement de l'unité de gestion du projet.....	9
VI. Principale contrainte rencontrée par le projet.....	9
VI. Difficultés.....	9
VII. Leçons tirées	9
VIII. Perspectives	10
IX. Finances	10
X. CONCLUSION.....	10

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement togolais a sollicité et obtenu l'appui technique et financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest africain (UEMOA) pour cofinancer la mise en œuvre du projet intitulé « Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo ». Ce financement de la commission de l'UEMAO contribuera à restaurer un système national fonctionnel d'AP au Togo et à préserver les liens régionaux des écosystèmes avec les pays voisins pour permettre la migration de la faune sauvage.

La contribution financière d'un montant de deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA intervient à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Agence d'exécution des Composantes Nationales du Programme régional d'Appui des Parcs de l'Entente (PAPE).

Le partenariat est soumis aux conditions des Accords de financement qui est signé entre le bureau PNUD du Togo et l'UEMOA et fait partie du coût global du projet estimé à 4 222 200 US\$ dont 1 220 200 US\$ représente la contribution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). La contrepartie du gouvernement togolais à ce projet se chiffre à deux cent cinquante millions (250 000 000) de FCFA dont cent cinquante millions (150 000 000) de FCFA en espèces.

Le PNUD en tant qu'agence d'exécution du FEM assure la mise en œuvre du projet suivant la modalité d'exécution nationale (NEX). Le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature et des ressources forestières (MEDDPN) à travers la Direction des ressources forestières est l'entité nationale de mise en œuvre du projet.

Après la suspension du projet en novembre 2015, en raison du soulèvement des populations de Mango contre la réhabilitation du complexe d'aires protégées Oti-Keran-Mandouri, le gouvernement togolais a demandé et obtenu par correspondance n° 03735/PC/DAREN/DERE du 28 mai 2018, l'approbation, de l'utilisation du reliquat de la contribution de l'UEMOA pour finaliser les activités restantes du projet PRAPT.

Ce reliquat d'un montant de cent-vingt-deux millions deux cent-neuf mille trois cent- soixante-quatorze (122 209 374) francs CFA, devrait servir au financement des activités ci-après :

- La révision finale et la validation nationale de la stratégie du système national togolais des aires protégées ;
- La réalisation de cinq (05) forages d'eau potable à motricité humaine et le financement d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines du parc national Fazao-Malfakassa ;
- L'organisation des réunions du comité de pilotage, des missions de suivi et des activités de sensibilisation ;
- La participation aux réunions sous régionales et internationales ;
- L'audit annuel du projet ;
- L'appui au fonctionnement de l'unité de gestion du projet.

Ce rapport fait le point des activités menées au titre de la mise en œuvre du plan de travail du projet en 2019.

II. OBJECTIF

L'objectif du projet est de renforcer la gestion du système d'aires protégées du Togo afin d'améliorer sa contribution à la conservation de la biodiversité en appliquant des approches efficaces de réhabilitation et de gestion des aires protégées.

III. LES RESULTATS ATTENDUS

La stratégie du projet est organisée en 2 composantes: la première est axée sur le renforcement et le développement des capacités systémiques (cadre stratégique, juridique et politique) et individuelles (personnel de la Direction de l'AP et des acteurs de la cogestion) afin d'améliorer le cadre de gestion du réseau d'AP et le second, sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des zones protégées pilotes, le parc national Fazao-Malfakassa, en vue d'assurer la restauration des couloirs de migration des grands et moyens mammifères et leur connectivité avec le parc Kyabobo du Ghana.

IV. PRINCIPALES ACTIVITES

1. La révision finale et la validation nationale de la stratégie du système national togolais des aires protégées

Dans le souci de trouver une solution durable à la problématique de gestion des AP au Togo, et permettre aux populations riveraines de jouir pleinement des retombées de celles-ci, le Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) à travers le Projet « Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo » (PRAPT) a recruté avec l'appui du PNUD, un consortium de cabinets d'études SYSTID-CRIGET-CS pour l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion durable des aires protégées du Togo. La création d'un tel cadre stratégique amélioré pour la gestion des AP du Togo va orienter le développement à long terme du système (concernant par ex. les modalités de gestion des AP, les flux de financement, etc). Ce cadre sera renforcé par des réformes des politiques et de la législation applicables et validé par le gouvernement.

Cette étude a permis de : (i) identifier, analyser et évaluer les atouts et les lacunes du système national d'AP en termes de représentativité écologique, de catégorisation et de modes de gestion, (ii) mener une analyse socio-économique de ce système d'AP et évaluer l'adéquation du cadre juridico-institutionnel du système d'AP au regard des enjeux de conservation, mais aussi de développement de ces aires ; (iii) proposer des mesures visant à améliorer la représentativité écologique du réseau d'AP, la catégorisation des AP, la situation socio-économique, le cadre juridico-institutionnel et la gestion des AP du Togo ; et (iv) développer une stratégie cohérente d'amélioration et de gestion du système d'AP ainsi qu'un plan d'action à court moyen et long terme pour apporter une réponse aux menaces auxquelles fait face le système d'AP au Togo.

2. La réalisation de cinq (05) forages d'eau potable à motricité humaine et le financement d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines du parc national Fazao-Malfakassa

Le Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature a initié à travers le projet « renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo » la construction de cinq (05) forages productifs en eau potable et saine, équipés de pompes à motricité humaine dans les villages riverains du parc national Fazao-Malfakassa.

L'appel d'offre à soumissionner lancé par le PNUD a permis de recruter l'entreprise Hydroforage Sarl pour la réalisation de ces ouvrages. Du 28 octobre au 02 novembre 2019, une mission effectuée par la représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature, a permis leur réception.

A l'issue de la mission, la commission a constaté que l'entreprise Hydroforage sarl a réalisé les 5 forages à Doufouli (Préfecture de Blitta), Agbélé et brigade de Fazao (Préfecture de Sotouboua), Kpalafloouassi (Préfecture de Tchaoudjo) et Banda (Préfecture de Mô), objet de son marché sur le terrain, dans le respect de l'ensemble des clauses contractuelles et sous la supervision de la direction régional de l'hydraulique et de l'assainissement de la région centrale.

Les 05 forages construits et équipés par l'Hydroforage sarl sont totalement opérationnels à ce jour et répondent pleinement aux conditions du marché (fournir de l'eau potable aux populations riveraines du parc Fazao-Malfakassa).

Pour permettre aux comités eau de bien gérer les points d'eau qui leur sont offerts, le Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature a organisé en mars 2019 avec l'appui financier de l'UEMOA une formation à leur endroit par le biais de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise de la région centrale (DREHV-RC). Il s'agit de renforcer les capacités des populations bénéficiaires en matière d'hygiène dans l'utilisation de l'eau potable d'une part et de donner aux membres des comités eau, des notions sur la gestion technique et financière de leur point d'eau potable d'autre part.

La mise en œuvre de la phase d'intermédiation sociale et de formation des comités eau est assurée par la (DREHV-RC).

3. L'organisation des réunions du comité de pilotage, des missions de suivi et des activités de sensibilisation

3.1. Activités de sensibilisation

En vue de créer des conditions favorables pour permettre le développement de nouveaux partenariats de collaboration au niveau local avec une forte implication des populations locales et des acteurs non-gouvernementaux, le renforcement de capacités de ces différents acteurs s'impose. Le personnel de l'administration forestière chargé de la gestion des aires protégées (forestiers et écogardes) et des autres parties prenantes ne sont pas assez outillés pour mettre en œuvre ces différentes approches.

Une session de formation des acteurs de gestion des aires protégées sur la gestion des interfaces aires protégées - périphéries y compris la gestion des conflits autour des aires protégées a été organisée pour restaurer la communication, améliorer les relations et rétablir la paix sociale entre les populations riveraines et la faune autour du parc Fazao-Malfakassa.

Les rencontres avec les communautés riveraines ont eu lieu dans les chefs-lieux des préfectures notamment à Blitta, à Sotouboua et à Bassar où les acteurs des autres villages riverains se sont regroupés.

Les acteurs ayant participé à la rencontre sont les préfets des 3 préfectures concernées, les chefs traditionnels et les propriétaires terriens de villages riverains du parc, la gendarmerie territoriale ou la compagnie de la gendarmerie des 3 préfectures, les directions préfectorales de l'agriculture, de l'action sociale des 3 préfectures, les AVGAP, les CVD, les membres du comité

local de gestion du parc Fazao-Malfakassa, l'association des éleveurs, les écogardes et le conservateur du parc, les directeurs préfectoraux de l'environnement de Blitta, de Bassar et de Sotouboua et la délégation de la direction des ressources forestières.

Il est à rappeler que cette mission n'avait pas pour objectif d'apporter aux acteurs les solutions aux conflits autour des AP mais de les amener dans les échanges à faire la typologie des conflits, à diagnostiquer eux même leur origine, à partager leurs expériences dans leur résolution et à proposer ou à envisager d'autres solutions et proposer ensemble des recommandations.

Cette mission a permis à travers les échanges de savoir que les acteurs sont conscients de la dégradation du parc national Fazao-Malfakassa et des conséquences de leurs actions. En énumérant les causes des conflits, ces communautés ont elles-mêmes proposé des solutions appropriées à y apporter pour y remédier. En effet, les participants ont reconnu leur complicité et leur responsabilité dans la dégradation du parc et dans la recrudescence des conflits homme-faune ainsi que dans les installations anarchiques des transhumants aux lieux non indiqués.

Il est à souligner aussi l'ignorance des communautés locales d'où la nécessité de renforcer la communication.

L'organisation d'un autre atelier d'information et d'échanges avec les organisations de la Société Civile (OSC) et les journalistes s'inscrit dans le cadre de sensibilisation des différents acteurs et vise à réfléchir sur la meilleure approche de leur implication effective et active dans la conduite du processus de réhabilitation des aires protégées prioritaires du Togo.

Cet atelier organisé du 07 au 11 janvier 2019 à l'Hôtel AVE Kédia de Sokodé a permis à 50 journalistes et membres de la société civile essentiellement de :

- Renforcer leur compréhension sur le processus de réhabilitation des aires protégées du Togo, les outils de sa mise en œuvre, les défis et les opportunités ainsi que le rôle clé joué par les aires protégées dans le développement durable ;
- Cet atelier a suscité la mobilisation et l'implication active des OSC et des journalistes dans le processus de rationalisation et de gestion des AP en cours au Togo et leur permettre de s'organiser pour communiquer et informer la population sur ledit processus ;
- Echanger sur les rôles économiques et écologiques participer de façon efficace et coordonnée au processus de leur réhabilitation ;
- a permis d'obtenir leur engagement à participer activement dans la communication et l'information de la population sur ledit processus.

3.2. Réunion du Comité de pilotage

Conformément au document de projet, l'arrêté n°045/MERF/CAB/SG/DFC du 17 décembre 2012, portant création, attribution, composition et fonctionnement des organes de gestion dudit projet prévoit l'organisation des réunions ordinaires et extraordinaire du comité de pilotage.

Dans ce cadre, une réunion ordinaire du comité de pilotage et des parties prenantes clés dudit projet a été organisée les 2 et 3 avril 2019 à Notsè pour restituer les résultats du PRAPT et, sur la base des leçons tirées de sa mise en œuvre, leur permettre de formuler des recommandations pour la capitalisation des acquis dudit projet.

Les présentations ont donc été ponctuées par des questions/débats qui ont permis aux différents participants à la réunion de mieux comprendre les enjeux et les conditions pour une durabilité des acquis du projet. Une série de recommandations adoptées à l'unanimité ont été formulées à l'endroit des décideurs, par les participants à la réunion et se présentent comme suit :

- adopter une gestion inclusive des sinistres liés aux conflits homme/faune. In fine, impliquer les parlementaires dans l'évaluation des dégâts subséquents aux éventuels sinistres subis par les populations voisines aux aires protégées ;
- présenter une communication en conseil des ministres pour attirer l'attention sur le risque d'exacerbation du problème foncier face à la progression de l'occupation des aires protégées par les populations ;
- faire un plaidoyer auprès du ministère chargé de l'administration territoriale en vue de faire délivrer un récépissé aux AVGAP devant faciliter leur éligibilité aux financements des AGR et autres microprojets autour des aires protégées ;
- envoyer des requêtes aux départements chargé du développement à la base et celui de l'eau, pour solliciter leurs coopérations pour l'orientation de certains de leurs projets de développement communautaire notamment le financement d'AGR et la réalisation d'infrastructure sociale et sanitaire (points d'eau, plateformes multifonctionnelle...) vers les villages riverains des aires protégées afin de soutenir les acquis du PRAPT en matière de sécurisation des aires protégées ;
- mettre à contribution le ministère chargé des finances pour la mise en application effective des dispositions des différents arrêtés et décrets en faveur de la viabilisation des aires protégées ;
- continuer et intensifier la sensibilisation sur l'importance des aires protégées avec la collaboration du ministère de la communication, des sports et de l'éducation citoyenne à travers des émissions audio-visuelles et couvertures médiatiques récurrentes ;
- accélérer le changement du type d'énergie utilisé des populations en créant une synergie de tous les secteurs pour la vulgarisation des méthodes de consommation moins destructrice de la biodiversité (subventions, informations, formations sur le gaz butane à usage domestique, puis sur l'adoption d'essences végétales à croissance rapide entre autres) ;
- envisager une seconde phase du PRAPT pour consolider les acquis par la conception et la mise en œuvre d'un programme national de revitalisation des aires protégées ;
- créer un forum intersectoriel pour donner des avis transversaux et techniques sur les différents projets relatifs aux aires protégées.

3.3. Organisation des missions de suivi des activités du PRAPT

Le MEDDPN a organisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de travail semestriel 2019 du PRAPT, une mission de suivi des activités de terrain de ce projet afin d'en dégager les principales leçons apprises et formuler des recommandations dont la mise en œuvre contribuerait à la consolidation des acquis du PRAPT. Cette mission de suivi est organisée conjointement avec le PNUD. La représentation résidente de l'UEMOA invité n'a pas pu faire le déplacement.

Cette mission de suivi s'est déroulée du 08 au 13 avril 2019 et a couvert certains villages de la région centrale et de la Kara avec la participation effective du Ministre de l'environnement, du

développement durable et de la protection de la nature qui a personnellement présidé le mardi 9 avril 2019 l'étape du village de Fazao et de la visite du parc (brigade de Kalaré). Il était entouré pour la circonstance de son directeur de Cabinet, du Secrétaire Général, de son attaché de communication et de certains directeurs centraux et régionaux de l'environnement et du Préfet de Sotouboua.

Au cours de cette mission, la délégation a pu rencontrer et discuter avec les populations riveraines du parc Fazao-Malfakassa et les autres acteurs concernés (ou autres parties prenantes), échanger avec les autorités administratives et traditionnelles locales et visiter le rucher et les membres du groupement NIMA de Fazao et Souroutawi de Malfakassa, les forages construits construits Mpoti (Préfecture de Blitta), Kpehi-Tchila et Fazao (Préfecture de Sotouboua), Sakalaoudè, Kouvon, Kpalafloouassi et Bouzalou (Préfecture de Tchaoudjo), Kagnigbara et Banda (Préfecture de Mô).

Cette étape a connu la couverture médiatique de la TVT locale et du media Ecoconscience TV qui a suivi l'équipe au cours de toute la mission.

Cette mission a permis au Ministère, au PNUD et à l'UEMOA de suivre ce qui est fait sur le terrain en termes de réalisation des ouvrages, des sensibilisations et formation mais de juger de l'impact des activités réalisées par le PRAPT sur l'amélioration des conditions de vie des populations et la conservation de la biodiversité.

4. L'audit annuel du projet ;

Le cabinet Audit Expertise Comptable (A.E.C.) a procédé à l'audit-NIM du Projet **N°00076932 «Projet de Renforcement du Rôle de Conservation du Système National d'Aires Protégées du TOGO »** conformément au contrat de service professionnel du 22 Février 2019 entre ledit cabinet et le bureau du PNUD au Togo. Les procédures d'audit de ce cabinet d'expertise leur ont permis de donner une opinion sur le rapport combiné de dépenses (CDR), l'état des actifs et du matériel et la situation de trésorerie de l'exercice clos au 31/12/2018 soumis à leur appréciation et enfin adresser une lettre aux administrateurs du PNUD.

Les contrôles ont porté essentiellement sur :

- ✓ l'ensemble des dépenses (rapports financiers trimestriels) initiées et effectuées directement par le partenaire d'exécution (100%), celles assurées en paiement direct par le bureau de pays du PNUD à la demande du partenaire et enfin des décaissements effectués par le bureau de pays du PNUD dans le cadre des services d'appui fournis au partenaire d'exécution établis sous le nom de Rapports Combinés des Dépenses (CDR) au 31 décembre 2018 ;
- ✓ l'état de la situation de trésorerie (encaisse et soldes bancaires) à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2018 ;
- ✓ l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet au 31 décembre 2018.

Conformément aux normes internationales d'audit (ISA : International Standard on Auditing), le cabinet AEC est arrivé à la conclusion que le rapport combiné de dépenses (CDR), l'état des actifs et du matériel et la situation de trésorerie de l'exercice clos au 31/12/2018 du projet « renforcements du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo (PRAPT) » ne comportent pas d'anomalies significatives.

5. L'appui au fonctionnement de l'unité de gestion du projet.

L'appui au fonctionnement de l'unité de gestion a consisté à :

- La prise en charge du salaire du coordonnateur du projet,
- L'entretien des véhicules du projet et du matériel et mobilier de bureau mis à la disposition de l'unité de gestion ;

VI. Principale contrainte rencontrée par le projet

La durabilité des réalisations du projet peut être compromise par :

- le manque de financement du système d'AP, en particulier pour financer la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion élaborés avec le soutien des différents partenaires techniques et financiers,
- l'insuffisance des options pour réduire l'expansion et l'empiètement agricoles et les conflits homme-éléphant susceptibles de compromettre le changement positif d'attitude et d'implication des communautés locales dans la cogestion du parc national Fazao-Malfakassa,

VI. Difficultés

Il n'y a pas eu de difficulté majeure dans la mise en œuvre du plan de travail 2019. L'UEMOA a donné son accord de non objection pour l'utilisation du reliquat et accepté que les fonds soient utilisés dans le parc Fazao-Malfakassa. Le projet a également bénéficié d'un suivi régulier de la Représentation résidente de l'UEMOA au Togo et du PNUD à travers les réunions périodiques et les missions de suivi des activités de terrain du projet.

Le défi à relever est relatif à l'amélioration de l'efficacité de la coordination de l'action des institutions chargées de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de développement économique. Toutes les politiques sectorielles fondées sur l'utilisation des ressources naturelles (agriculture, élevage, hydraulique, décentralisation, transport, etc.) ont un impact direct ou indirect sur les aires protégées. Par conséquent, une bonne communication et une planification concertée entre les secteurs sont susceptibles de rendre les initiatives de conservation plus efficaces. Le renforcement de la cohérence intersectorielle ne doit pas se circonscrire au seul niveau de la stratégie nationale de gestion des aires protégées. Il suppose également la promotion de synergies dans la mise en œuvre des activités opérationnelles et la concertation sur quelques principes directeurs pour orienter ces interventions.

VII. Leçons tirées

C'est par des mécanismes de consultation, que la population a droit de parole dans la résolution de certains conflits qui ont des incidences sur son milieu de vie. Bien sûr, on assiste à des prises de positions divergentes et les questions soulevées ne sont pas toujours faciles ni pour le projet ni pour les autorités qui ont à prendre des décisions. Mais ce sont des échanges nécessaires, car on y apprend aussi à écouter des points de vue différents et à régler des conflits dans une approche basée sur la recherche de solutions dans le respect de personnes. En somme, pour se comprendre, il faut d'abord se parler mais surtout, s'écouter. La population apprend graduellement que cette approche démocratique est non seulement utile, mais nécessaire pour bâtir un consensus social.

De plus, les connaissances, le dynamisme et la participation des parties prenantes telles les journalistes et les membres de la société civile, sont des créneaux incontournables pour

atteindre une cible plus importante des collectivités concernées. En ce sens, par leur action, ces citoyens peuvent changer le cours des choses et plus particulièrement en matière de gestion de l'environnement et des aires protégées.

VIII. Perspectives

- Elaborer un programme national de revitalisation des AP et rechercher les moyens pour mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion élaborés
- Elargir les cadres de concertation et de sensibilisation pour impliquer davantage les décideurs afin de prendre en compte au mieux les préoccupations des populations riveraines
- Organiser un dialogue national sur l'aménagement participatif des aires protégées du Togo ;
- Mobiliser des fonds supplémentaires pour accompagner les actions actuelles, notamment par la construction et ou réhabilitation des infrastructures socio collectives afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines ;

IX. Finances

Point sur les dépenses totales du projet du 30 avril au 31 décembre 2019 : Contribution de l'UEMOA

Exécution financière (en FCFA)		Etat d'avancement du projet		
Budget initial du projet	Décaissé jusqu'en 2018	Décaissé jusqu'en décembre 2019	Exécution physique jusqu'en décembre 2019	Exécution financière jusqu'en décembre 2019
250 000 000	229 179 010 - 122 209 374 (127 790 626)	242 351 500	100 %	97%

X. CONCLUSION

La pérennité des modes de gestion et de la gouvernance du parc national Fazao-Malfakassa et des aires protégées en générale est fortement dépendante de la valorisation économique des ressources et des retombées pour les populations concernées. Il faudrait donc promouvoir le principe de la cogestion entre les populations, les collectivités locales et l'Etat ou le cas échéant avec les promoteurs privés ; des conventions de cogestion devant fixer les droits et devoirs des différentes parties. Cela suppose notamment de s'assurer que les comités locaux sont opérationnels et effectivement représentatifs de la communauté en vue d'une gestion transparente et sans conflits.

Eu égard à ce qui précède et pour un aménagement participatif et une gestion durable des aires protégées, des mesures suivantes sont préconisées :

- **Amélioration des moyens d'existence et des revenus des communautés riveraines des aires protégées**

- Poursuite de l'appui financier à la valorisation des activités alternatives génératrices de revenus et mise en place des infrastructures socio-économique communautaire
 - Revalorisation et partage équitable des revenus tirés de la gestion des aires protégées;
 - Appui-accompagnement à l'émergence et à la professionnalisation des coopératives de production et de services.
- **Protection et conservation de la biodiversité dans les aires protégées et zones tampons**
- Renforcement du statut juridique des aires protégées en y intégrant l'accès aux ressources et le partage équitable des bénéfices ;
 - Appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
 - Mise en place d'un système de suivi écologique des aires protégées ;
 - Renforcement des capacités des entités locales de suivi et de protection des aires protégées ;
 - Renforcement du contrôle communautaire pour lutter contre les prélèvements illicites des ressources;
 - Renforcement du contrôle par les collectivités locales et l'Etat dans les aires protégées